



PLAN D'ÉPANDAGE

Pour définir mes surfaces épandables, conformément à la réglementation

MODALITÉS

- Prestation individuelle
- Un rendez-vous

+ Utilisation de
l'outil national Mes
P@rcelles :

LES
+

- reconnu par l'administration
- calibré régulièrement pour respecter la réglementation
- intégrant les références locales

DOCUMENTS REMIS

- Le plan d'épandage conforme à la réglementation
- Un dossier clé en main à remettre à l'administration

POUR ME PERMETTRE :

- De déposer un dossier de demande d'autorisation (ICPE).
- D'optimiser l'utilisation des effluents d'élevage sur mon exploitation.
- De répondre aux obligations liées au dépôt de mon permis de construire.
- De respecter la réglementation liée à l'épandage des matières organiques (ICPE ou RSD).

MON CONSEILLER SPÉCIALISÉ :

Réalise ou actualise le plan d'épandage de mon exploitation, conformément aux exigences réglementaires. | **En fonction de l'option choisie**

Le plan d'épandage comprend :

- Le calcul de la quantité d'effluents produite par mon troupeau.
- La quantité d'effluents épandables sur chacune de mes parcelles.
- Une cartographie de mes parcelles faisant apparaître les surfaces épandables
- Les informations nécessaires à la réalisation des bilans Azote et Phosphore.

CONTACT

☎ **Equipe modernisation** : 04 73 44 45 95
✉ modernisation@puy-de-dome.chambagri.fr

Tarifs et conditions de vente sur demande

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

NEUTRALITÉ

Un accompagnement en toute objectivité et indépendance

EXPERTISE

Une large palette de compétences et de références

RÉSEAU

La force d'un réseau national et régional

PROXIMITÉ

Des bureaux décentralisés sur tout le département.

Je peux aussi être intéressé(e) par :

- L'enregistrement de mes pratiques avec l'outil Mes P@rcelles
- La réalisation du cahier d'épandage et du plan prévisionnel de fumure (réalisables en même temps que le plan d'épandage)
- Un diagnostic environnemental
- Une formation pour optimiser la conduite de mon exploitation